

FCP ENSO 4 - ABSOLU ISIN : FR0011238914
OPCVM nourricier du fonds PINK ERGOS Part I EUR

Cet OPCVM est géré par PINK CAPITAL

Objectifs et politique d'investissement

Les principales caractéristiques du fonds :

- Le FCP est un fonds nourricier du fonds maître PINK Ergos (Part I EUR) ; son objectif de gestion est de réaliser un rendement positif minimum de 5.5% annualisé net de frais, sur l'horizon de placement recommandé (supérieur à 5 ans). Sa performance sera inférieure à celle du fonds maître, du fait des frais de gestion propres au nourricier.
- Le fonds est classé « Diversifié ».
- L'actif du FCP est composé en permanence et en totalité de parts du FCP maître PINK Ergos (part I EUR), et à titre accessoire de liquidités.

Rappel de la stratégie d'investissement du fonds maître :

- Une gestion systématique, visera, par une sélection de parts ou d'actions d'OPCVM et de trackers mais aussi par l'utilisation d'instruments à terme, constituant un portefeuille sur les marchés actions, à obtenir un rendement positif minimum de 8% annualisé net de frais sur la période de placement recommandée (supérieure à 5 ans).
- Le fonds est classé « Diversifié ».
- L'exposition directe ou indirecte au marché actions internationaux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments à terme, sera au minimum de -50% de l'actif net et ne dépassera pas +50% de l'actif net.
- Estimant que les marchés actions peuvent ne pas être efficaces à court terme et qu'ils sont influencés par des critères psychologiques subjectifs, le gérant du fonds met en œuvre une allocation d'actifs actions flexible composée de fonds et de trackers. Cette allocation actions fluctuera entre +50% et -50% de façon systématique en fonction des tendances que le marché prendra. Chaque hausse des indices entraînera une augmentation automatique de l'exposition actions. Chaque baisse des indices entraînera une diminution automatique de l'exposition actions. Dès lors, le gérant cherchera à générer une performance lors du mouvement tendanciel et à la capturer capturée par une remise à 0% de l'exposition actions de façon périodique, en fonction de la durée du mouvement et du niveau de performance.
- Cet OPCVM peut investir jusqu'à 100% de son actif dans des parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droits étranger

Autres informations :

Avertissement : Il se peut que le retournement de tendance anticipé par la gestion ne soit pas identifié de façon optimum et que la remise à 0% de l'exposition actions nette ne permette pas de capturer toute la hausse ou la baisse des marchés. Par ailleurs, la décision d'exposer le portefeuille à la baisse ou à la hausse des marchés actions en début de tendance pourrait s'avérer contraire à l'évolution ponctuelle des marchés et générer une contreperformance sur la période.

- Dans la limite de 100 % de l'actif net, le Fonds pourra également comprendre soit au travers d'OPCVM soit en direct (60% maximum) des placements de taux.
- La société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie ainsi que des OPC exposés en titres de taux. Elle ne s'appuie donc pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation.
- La sensibilité obligataire du portefeuille est comprise entre 0 et +8.
- Contrats à terme :** Le fonds intervient uniquement sur des instruments dérivés négociables sur les marchés réglementés de la zone euro et/ou internationaux (pays de l'OCDE et pays émergents). Dans ce cadre, le Fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou exposer le portefeuille à des secteurs d'activités, zones géographiques, actions, devises, titres et valeurs mobilières assimilées ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion et dans la limite de 100% de l'actif net. Le fonds n'aura pas recours à la surexposition.
- Le fonds pourra investir dans des titres intégrant des dérivés, tels que les Obligations Convertibles, les Bons de Souscriptions ou encore les EMTN et BMTN.
- Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
- Cet OPCVM capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.
- L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un rachat chaque jour ouvré. Les ordres de souscription et de rachat sont reçus et centralisés chez CACEIS Bank France au plus tard à 9 heures (heure de Paris) le jour de banque ouvré précédant la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés (à cours inconnu).

Profil de risque et de rendement



- Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux marchés actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes, pouvant induire des variations fortes, et d'une volatilité sur les titres de dette privée ou de notation basse qui est plus grande que sur les titres de dette publique.
- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.
- Le niveau de l'indicateur de risque passé ne préjugent pas du niveau de l'indicateur futur.
- La catégorie de risque associé à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ».
- L'OPCVM n'est pas garanti en capital
- Les dispositions en matière de souscription/rachat de l'OPCVM maître, dans lequel est investi votre OPCVM, sont expliquées dans la Rubrique « conditions de souscriptions et de rachat » du prospectus de l'OPCVM maître.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur, auxquels l'OPCVM peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative : Le FCP a le même profil de risque que l'OPCVM maître PINK ERGOS part I.

- Risque de contrepartie :** Une partie du portefeuille est investie en trackers et leurs valeurs peuvent varier dans des proportions différentes de celles de leurs sous-jacents et ce au gré des émetteurs. Le risque de contrepartie peut entraîner un défaut de paiement et par là même faire varier la valeur liquidative du fonds.
- Risque d'impact des techniques telles que les produits dérivés :** Le gérant pourra être amené à intervenir sur les marchés de futures, sur indices et sur le change. Il pourra également prendre des positions en vue de couvrir partiellement ou intégralement en fonction des conditions de marché le portefeuille au risque de change. L'utilisation de ces produits complexes peut entraîner une amplification des mouvements de titres et avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.
- Risque de crédit :** Une partie du portefeuille peut être investie en obligations (privées ou d'Etat), soit en direct soit au travers d'OPCVM. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs (privés ou publics), par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou de défaut de ces derniers la valeur des obligations peut baisser, et faire baisser la valeur liquidative du fonds.
- Pour plus d'information sur les risques du FCP et de l'OPCVM Maître, veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM.

Frais

Les frais et commissions servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

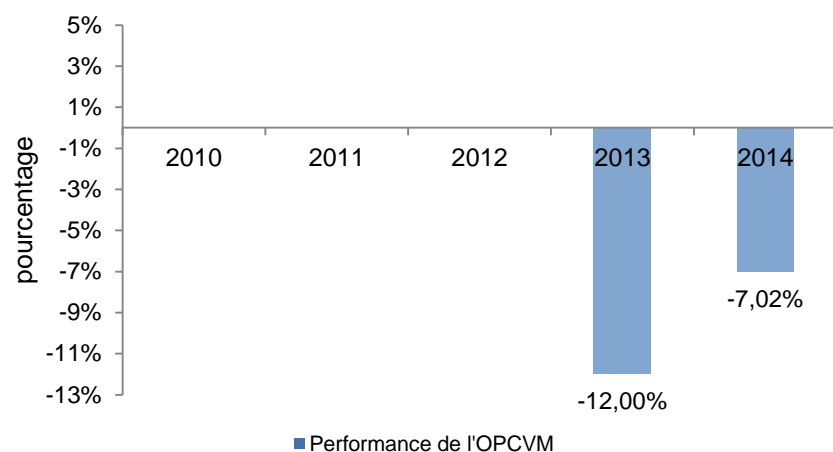
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrées	2.50%
Frais de sortie	0.00 %
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.*	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	3,71%
Frais prélevés par le fonds sous certaines conditions	
Commission de performance	Néant

*Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués, vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif des frais.

Les frais courants sont basés sur les frais de l'exercice clos en mars 2014. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais et autres charges, veuillez vous référer à la rubrique « Frais et Commissions » du prospectus, disponible sur le site internet : www.pinkcapital.fr.

Performances passées



AVERTISSEMENT :

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

DATE DE CREATION DE L'OPVM : 25/05/2012

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE :

- Jusqu'au 23/09/2013, le FCP se dénommait ENSO.

Informations pratiques

- Le dépositaire de ce fonds est Caceis Bank France.
- Le prospectus de l'OPCVM, le DICI et les rapports et comptes périodiques de l'OPCVM et de l'OPCVM maître peuvent être fournis sur demande à info@pinkcapital.fr et sont disponibles sur le site internet www.pinkcapital.fr.
- La valeur liquidative de l'OPCVM ainsi que celle du fonds maître sont disponibles sur le site internet : www.pinkcapital.fr, sur simple demande au +33 (0)1 707 26 707 ou par mail : info@pinkcapital.fr.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du distributeur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.
- La part de cet OPCVM ne peut être souscrite par une "US Persons" au sens des réglementations américaines suivantes : Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230903) et Foreign Account Tax Compliance Act, dite FATCA. Parallèlement, les Institutions financières non participantes à FATCA et les entités étrangères non financières passives ne peuvent figurer sur le registre de l'OPC (cf. rubrique "Souscripteurs concernés" du Prospectus de l'OPCVM).
Le statut FATCA de l'OPCVM, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis : Institution financière non déclarante française réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité) ; http://www.economie.gouv.fr/files/usa_accord_fatca_14nov13.pdf
- La responsabilité de PINK Capital ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.